



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental
CPu 09-2022

ARRETE

PORANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE

LA CONSULTATION RELATIVE A L'ACQUISITION ET LIVRAISON DE VEHICULES NEUFS POUR LE CDE.

(AFFAIRE 22S0091)

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu les articles R2123-1 1° du Code de la commande publique,
- Vu le dossier de consultation des entreprises soumis à la consultation des entreprises le 30 mai 2022 pour l'acquisition et la livraison de véhicules neufs pour le CDE (affaire 22S0091) qui prévoyait une date de remise d'offre le 22/06/2022.
- Considérant qu'il n'y a pas eu d'offre pour le lot 02 « 1 véhicule neuf, 7 places, type monospace, pour le foyer » de cette consultation,
- Sur proposition de Monsieur Jean-Jacques MONDIN, Directeur de la Commande Publique et de Madame Christine DEVREESE, Directrice du Centre départemental de l'Enfance.

DECIDE

Article 1 : De ne pas donner suite pour infructuosité au lot 02 « 1 véhicule neuf, 7 places, type monospace, pour le foyer» de la consultation relative à l'acquisition et la livraison de véhicules neufs pour le CDE.

Article 2 : Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation selon l'article R2122-2° du Code de la Commande Publique.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le 21 JUIL. 2022

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan
Tél. : 05 58 44 47 33
Fax. : 05 58 44 47 47
Mél.: marchespublics@landes.fr